

HYGIÈNE ANTI-PARASITAIRE

LUTTE CONTRE LES INSECTES VOLANTS ET RAMPANTS

FICHE TECHNIQUE

ULTRADIFFUSION®

USAGE

Traitement insecticide d'attaque et de contrôle pour les locaux vides de stockage et de transformation des produits d'origine animale, les locaux d'élevage et les vide-ordures, (TP18) à usage professionnel.

- Insectes volants et rampants, adultes et larves.
- Acariens.

N° DÉCLARATION SIMMBAD : 69387

MODE D'ACTION

Insecticide à la dose de 0,3g /m³ (correspondant à 12 mg de matière active par mètre cube) sur blattes, teignes des fruits secs, tribolium de la farine, capucins des grains, charançons des grains, dermestes, acariens de la poussière, puces.

Insecticide à la dose de 0,12g /m³ (correspondant à 4,8 mg de matière active par mètre cube) sur mouches.

Effet létal complet en moins de 4 heures, sauf sur dermestes (96 heures).

Effet rémanent prouvé sur mouches, blattes, puces, acariens de la poussière.

MATIÈRE ACTIVE

Perméthrine [CAS n°52645-53-1] : 4 % (m/m)

Pipéronyl butoxide (synergisant) [CAS n°51-03-6] : 4 % (m/m)

Pyréthrinés naturelles extraites de Chrysanthemum cinerariaefolium, ext [CAS n°89997-63-7] : 0.5% (m/m)

CONDITIONS D'UTILISATION

- Couper les alimentations de gaz et les cellules photoélectriques commandant l'ouverture des portes.
- Protéger les instruments de mesures et d'analyse sensibles à la fumée.
- Étant donné que le produit génère de la fumée, les systèmes détecteurs de fumée doivent être adaptés pendant l'opération.
- Stopper les ventilations et fermer toutes les issues du local.
- Décompacter la poudre et répartir le nombre de boîtes nécessaires selon le volume à traiter.
- Disposer les boîtes au sol sur un support résistant à la chaleur et au feu.
- Eloigner tout matériau combustible dans un rayon de 1,50 m.
- Retirer le couvercle de la boîte et allumer la mèche à l'aide d'un briquet type chalumeau en commençant par la boîte la plus éloignée de la sortie.
- Quitter le local en s'assurant du bon fonctionnement du produit et maintenir le local clos.
- Signaler le traitement en cours à tous les accès.
- Respecter un temps de contact minimum de 4 heures.
- A l'issue du traitement, aérer en tout air neuf avant réutilisation des locaux (de 30 mn à 3h en fonction du volume).
- Délai de réoccupation du local à l'issue du temps de contact et de la ventilation.

SÉCURITÉ

- **FUMITHRINE® 4.4 PLUS** est classé conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 :
 - Provoque une sévère irritation des yeux Cat.2 H319
 - Peut provoquer une allergie cutanée Cat.1 H317
 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme Cat.1 H410

Conseils de prudence

- Conserver hors de la portée des enfants. Sortir les plantes vertes, les animaux domestiques, et couvrir les aquariums.
- Les fumées sont dangereuses pour les abeilles en local confiné.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Ne pas respirer les fumées.
- Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
- En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Eviter le rejet dans l'environnement et éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte agréé conformément à la réglementation locale ou nationale.

EFFICACITÉ

MÉTHODE C.E.B 135 BIS	INSECTES ADULTES ET LARVES	DOSE	TEMPS CONTACT
Mouche	Musca domestica	0.12 g/m³	<4h
Blattes germiques	Blatella germanica	0.3 g/m³	
Teignes fruits secs	Plodia interpunctella		
Tribolium de la farine	Tribolium confusum		
Capucins des grains	Rhizopertha dominica		
Acariens de la poussière			
Charançons des grains	Sitophilus granarius		
Puces du chat			<24h
Dermestes	Dermestes maculatus		<96h

CONDITIONNEMENT

DÉSIGNATION	CONDITIONNEMENT
FUMITHRINE® 4.4 PLUS - 30g	Carton de 24 boîtes
FUMITHRINE® 4.4 PLUS - 75g	Carton de 12 boîtes
FUMITHRINE® 4.4 PLUS - 150g	Carton de 18 boîtes
FUMITHRINE® 4.4 PLUS - 600g	Carton de 4 boîtes

CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Poudre de couleur blanche à blanc crème.

STOCKAGE/DATE LIMITE D'UTILISATION

2 ans à température ambiante.

Toutes les informations techniques communiquées dans le présent document sont basées sur des données techniques actuellement disponibles, que LCB food safety juge fiable. Elles sont destinées à des utilisateurs expérimentés, agissant à leur seule discrétion et à leur propre risque. Les précautions de manipulation exposées dans ce document sont fournies avec la supposition que les utilisateurs s'assureront au préalable que les conditions d'emploi particulières ne représentent aucun risque pour la santé ou la sécurité. Dans la mesure où les conditions d'utilisation du produit échappent à notre contrôle, nous rejetons toute garantie, expresse ou implicite, à cet égard et déclinons toute responsabilité quant à l'usage fait de ces informations.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Avant toute utilisation assurez vous que celle-ci est indispensable notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.